

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 6 février 2025

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Patrick CATHENOZ

2025-02-09 / AFFAIRES SCOLAIRES

Approbation d'une convention avec l'Ecole de Musique pour une initiation musicale des élèves des Ecoles Maternelles de NYONS – Année 2024-2025

RAPPORTEUSE : Mme Aurélie LOUPIAS

La Ville de NYONS attache une importance à la place de la culture à l'école et finance chaque année des interventions de l'Ecole de Musique de NYONS dans les Ecoles Publiques Elémentaires et Maternelle de MEYNE et SAUVE afin de faire bénéficier les élèves de tous les niveaux d'une initiation musicale.

► **Dans les écoles publiques maternelles cette initiation est répartie comme suit :**

- 1 h 75 par semaine, le vendredi à l'école maternelle de Meyne :
10 interventions soit 17,50 heures.
- 1h 75 par semaine le vendredi, à l'école maternelle de Sauve :
10 interventions soit 17,50 heures

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **1 680 €** (mille six cent quatre-vingts euros).

La participation de la commune sera versée en deux fois, à réception des factures correspondantes selon le calendrier suivant :

- **840,00 € le 10 avril 2025**
- **840,00 € le 10 juillet 2025.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D' **APPROUVER** cette convention,
et
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif de la Ville.

Patrick CATHENOZ
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

